

DÉPARTEMENT DE L'YONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE BUSSY en OTHE

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération	Qui ont pris part au vote
13	13	8	10

Séance du 08 juillet

L'an deux mil vingt-quatre, le 8 juillet

Date convocation : 04/07/2024

Date d'affichage : 04/07/2024

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Catherine DECUYPER, Maire.

Les membres du Conseil Municipal présents : H. CAPPELLAZZI – S. GREMY – B. DOMINIQUE-WEBER DA CONCEICAO – E. TRESCARTES – P. BOYET – F. EUSTACHE – C. GUILLAUME

Absents ayant donné pouvoir : C. GREGOIRE à F. EUSTACHE et W. COLAS à C. DECUYPER

Absent excusé : P. BARDEL

Absents : C. BLARDAT-KATOUI – A. DEGUY

Secrétaire : S. GREMY

NON VALEUR

Vu le code général des collectivités territoriales.

Vu la présentation de la demande en non-valeur déposée par Monsieur Denis GIRARD, Trésorier à Joigny,

Considérant que toutes les opérations visant à recouvrer cette créance ont été diligentées dans les délais réglementaires,

Considérant que les moyens mis en œuvre par le comptable public ne permettent pas d'obtenir le recouvrement (dossier irrécouvrable, insolvabilité du débiteur, montant ne justifiant pas l'exercice de poursuites dispendieuses...) il est proposé au Conseil municipal d'admettre en non-valeurs la somme suivante :

Sur le budget du Périscolaire : 68.36 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTTE la mise en non-valeurs de ladite somme.

La Secrétaire

Stéphanie GREMY



Le Maire

Catherine DECUYPER

